La GAZETTE des AUTORITES

Eté 2012- Numéro 30

EDITORIAL



Vue du château, lors de la journée des plantons.

Développement et patrimoine

L'observation du dynamisme économique de notre région, alliée à la plus forte croissance démographique de Suisse, pose naturellement la question de l'adéquation entre ce développement en dessus de la moyenne, et notre capacité à le maîtriser.

Les communes de la région ont décidé d'appréhender ensemble cette problématique régionale en créant en 2004 le «Conseil régional». Cette association a initié une réflexion, défini une orientation stratégique et une planification générale de développement, notamment en matière d'équipements communautaires. Les communes restent cependant les véritables acteurs concernés et portent la responsabilité de la concrétisation de ces projets régionaux estimés à plus de 500 millions de francs pour les 20 prochaines années.

Cette réalité induit une double démarche responsable pour notre commune. Nous sommes

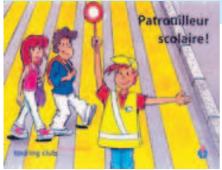
conscients de devoir faire face, de manière solidaire et coordonnée, aux enjeux du futur, mais entendons préserver notre identité, nos valeurs patrimoniales et cette qualité de vie issue d'un environnement encore extrêmement privilégié.

Le défi n'est pas forcément antinomique. Le patrimoine et le développement durable apparaissent de plus en plus comme deux notions consensuelles et expriment la même volonté de mieux articuler l'héritage du passé avec les besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs

Si l'écrire reste un exercice aisé, la mise en pratique représente l'enjeu principal de notre législature et des suivantes, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelles.

François Bryand, Syndic

BREVES COMMUNALES



Avis de recherche

Pour compléter notre équipe actuelle, nous sommes à la recherche de **PATROUILLEURS ADULTES** pour assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école. Si cette activité vous intéresse (mère ou père au foyer, personne à la retraite, etc.) et que vous avez quelques heures à consacrer à cette tâche, nous vous invitons à vous inscrire auprès de la police municipale.

Cette fonction est rémunérée.

Si vous souhaitez recevoir quelques renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au 022/994.31.19.

Ayez vos enfants à l'oeil!

20 secondes suffisent pour qu'un enfant se noie, généralement sans un cri. Par conséquent, près de l'eau, la règle d'or est « ayez vos enfants à l'oeil, les plus petits à portée de main ». En effet, il convient de rappeler que la noyade est la deuxième cause de mortalité d'origine accidentelle chez les enfants. L'ouverture de la saison de la baignade coïncide donc avec le lancement d'une campagne de trois ans sur le thème de la sécurité aquatique, réalisée par le BPA entre autres. L'objectif

de la campagne est ambitieux, mais réaliste : à l'avenir, plus aucun enfant ne doit se noyer en Suisse.

Pour plus d'informations :

www.water-safety.ch



Adieu vignette vélo!



Depuis début 2012, la vignette obligatoire pour les vélos n'existe plus (la vignette 2011 était valable jusqu'au 31 mai 2012). Désormais, ce n'est plus le vélo qui doit être assuré mais son conducteur et la

couverture d'assurance pour la pratique du vélo est intégrée à l'assurance responsabilité civile privée (RC privée). Tout cycliste dépourvu d'une assurance RC n'est plus assuré contre les dommages causés à des tiers.

Par conséquent, êtes-vous sûrs de posséder une assurance responsabilité civile valable? Et votre assurance couvre-t-elle les dommages occasionnés à la suite d'un accident de vélo?

Pour plus de renseignements, www.adieu-vignette-velo.ch

Nouveau cahier des charges police

Le cahier des charges des policiers municipaux s'est étoffé depuis l'entrée en vigueur de la réforme policière. Leurs nouvelles attributions sont d'ordre judiciaire par l'enregistrement de toutes les plaintes pénales et par les constats judiciaires. Les violences domestiques font aussi partie de ce paquet de nouvelles tâches.

Canicule

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour tous, mais particulièrement pour les personnes âgées qui ont besoin d'une aide et d'un suivi régulier. Trois règles d'or sont à observer lors de grandes chaleurs:

- 1. Se reposer, si possible rester chez soi et limiter l'activité physique.
- 2. Laisser la chaleur dehors, fermer les fenêtres, volets, stores et rideaux pendant la journée et bien ventiler durant la nuit. Porter des vêtement clairs, amples et léger. Prendre des douches fraîches.
- 3. Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif et manger des repas légers et riches en eau comprenant des fruits, des légumes et des crudités.



BREVES COMMUNALES

Bénévoles pour XTERRA Switzerland 2012

Vous êtes libres entre le jeudi 6 et le dimanche 9 septembre 2012 (jeudi et vendredi étant des jours de montage; samedi, jour de course et dimanche jour de démontage) et vous souhaitez apporter votre aide et participer à un événement sportif unique en Suisse, de dimension internationale, qui aura lieu dans votre commune?

Venez alors rejoindre la grande famille d'XTERRA Switzerland! Nous sommes à la recherche de 150 bénévoles pour faire de ce triathlon tout-terrain un succès planétaire. Les repas, t-shirts du staff et un bon pour la Maui Party sont offerts!

Pour toutes informations et inscriptions : www.xterraswitzerland.ch/fr/benevoles.php

(sur le formulaire, cliquez sur concerne, puis staff/ bénévolat)

De plus, parmi ces bénévoles, nous recherchons encore 6 personnes avec le permis moto et disposant d'une moto deux places et de deux casques (dont un Jet) pour conduire les journalistes et photographes sur le parcours VTT et course à pied. Nous précisons que les journalistes doivent impérativement porter un casque Jet.

Pour ce faire, nous vous prions de vous annoncer auprès de : ck@xterraswitzerland.ch



Course populaire XTERRA

Comme vous l'avez lu ci-dessus, pour la troisième année consécutive, XTERRA organisera le triathlon sur notre territoire. Et cette année, il y aura une grande nouveauté! En effet, les habitants pranginois auront la possibilité de faire le parcours « course à pied » vendredi soir 7 septembre, gratuitement.

Alors n'hésitez plus, réservez d'ores et déjà cette date. Vous recevrez, mi-août, dans vos boîtes aux lettres, un complément d'informations. Vous pouvez également vous renseigner auprès de ck@xterraswitzerland.ch

Bonne course à tous!

Passeports et cartes d'identité

Depuis le 1er mars 2010, tous les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques. Les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur date d'échéance. A ce jour, seuls les Etats-Unis exigent un passeport biométrique ou le passeport 03 émis avant le 26 octobre 2006.

Le passeport biométrique s'obtient au Centre de biométrie, Voie du Chariot 3 à Lausanne. Pour ce faire, il vous suffit d'enregistrer votre demande en ligne : www.biometrie.vd.ch ou par téléphone au 0800 01 1291. Le coût de ce document est de

CHF 140.-- pour un adulte (validité 10 ans) et de CHF 60.-- pour un enfant (validité 5 ans). Il n'existe pas de passeport biométrique provisoire. Vous pouvez aussi bénéficier d'une offre dite combinée, passeport et carte d'identité pour un prix de CHF 148.-- par adulte et CHF 68.-- par enfant.

La carte d'identité actuelle n'est soumise à aucun changement et est émise sans donnée biométrique. Sa commande se fait toujours auprès du Contrôle des habitants, coûte CHF 70.-- pour un adulte et CHF 35.-- pour un enfant et s'obtient en trois semaines maximum (délai légal).



Mobilité douce

Avec le retour des beaux jours, peut-être ressentezvous des fourmis dans les jambes et des envies d'évasion? Pour ce faire, nous vous rappelons que Velopass est un système de location de vélos fonctionnant en libre-service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Grâce à ce service, vous empruntez un vélo dans une station et pouvez le rendre dans une autre. Pour les utilisateurs occasionnels, une carte journalière (ou daypass) peut être achetée au Bureau du Contrôle des habitants, au Château de Prangins ou directement sur internet. Cette carte journalière est valable sur un réseau durant 24h et sans supplément horaire. Elle peut s'acquérir pour CHF 7.--

(+ CHF 90.-- de caution sur une carte de crédit). Pour plus d'informations, www.velopass.ch ou 021/533.01.17.



URBANISME

Vous avez dit « urbanisme »?

C'est dans l'air du temps. Du Grand Genève au petit Prangins, toutes les communes de la côte lémanique sont prises dans la mouvance de grands projets territoriaux qui dépassent même nos frontières. Prévoir, projeter afin d'harmoniser croissance et infrastructures. Planifier le territoire, l'urbaniser là où cela semble judicieux afin d'éviter des constructions disséminées dans toute la campagne. Favoriser l'implantation d'équipements communautaires. Préserver les grands espaces verts, point d'orgue de nos paysages magnifiques.... Vaste programme: passionnant et difficile! Est-ce cela l'urbanisme? Oui, cela et autre chose encore.

Arrivée en 2005 à la Municipalité, j'ai hérité du dicastère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la police des constructions que l'on nomme plus couramment et de manière synthétique «urbanisme». Et je ne l'ai pas lâché! Non par manque d'intérêt pour d'autres domaines, mais parce qu'il me paraissait que je devais encore accompagner un peu les projets mis en route.

Sont venus me rejoindre, en 2006, Madame Danielle Rosset, précieuse assistante administrative puis, en 2011, Monsieur Giovanni Troccoli, architecte et urbaniste. Par manque de place dans la Maison de Commune, le Service de l'urbanisme s'est installé au rez de la Maison Fischer, dès 2008, en compagnie du service technique communal.

La petite équipe de «l'urbanisme» joue un rôle prépondérant dans l'organisation des constructions et des activités qui ont une incidence sur le territoire de la commune. Sa mission axée sur l'anticipation, la sensibilité et la communication, consiste à défendre au mieux les intérêts publics.

Le service de l'urbanisme de Prangins est actif dans trois domaines d'activité qui se présentent globalement ainsi :

La police des constructions :

- le contrôle des dossiers de demande de permis de construire.
- les procédures de mise à l'enquête publique.
- la délivrance des permis de construire.
- l'établissement de diverses statistiques.

Les nouvelles constructions communales :

- * l'étude, la planification et la réalisation de nouveaux bâtiments communaux.
- l'aménagement des espaces publics.

La planification territoriale:

- la répartition des équipements d'utilité publique (voirie, déchetterie...) ou d'intérêt public (logements).
- la préservation du patrimoine bâti et des sites répertoriés.
- la mise en oeuvre et le suivi de différents outils de gestion du territoire (plans de quartier, plan directeur communal...).
- la participation aux projets d'agglomération.

L'urbanisation ne se planifie pas sans référence aux questions liées à la mobilité et à l'énergie, les nouvelles constructions sans consulter les utilisateurs, l'aménagement des espaces publics sans envisager une collaboration avec les responsables des travaux. L'urbanisme «est dans tout mais n'est rien tout seul» : voilà comment je pourrais résumer la situation de mon dicastère. Sans oublier que toutes ces actions sont soumises à des procédures cantonales, à des lois, à des règlements, à la volonté populaire... et pour certaines, à l'octroi de crédit de la part du Conseil communal. De quoi nous inciter à la patience et à la modestie!



De gauche à droite, Danielle Rosset, Martine Baud et Giovanni Troccoli

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Protéger et valoriser notre environnement naturel

Le patrimoine naturel et paysager de grande qualité de notre commune est une source importante de la qualité de vie des pranginois. La Municipalité en est consciente; c'est pourquoi elle a inscrit dans ses objectifs de législature 2011-2016, un axe environnemental fort dont un des pivots vise à préserver et à valoriser la nature, le paysage et la biodiversité sur notre territoire.

Notre village verdoyant, avec ses coteaux rejoignant le lac, ses jardins et vergers, ses parcs aux beaux arbres centenaires, ses haies et cordons boisés, ses prairies et ses cours d'eaux, présente un patrimoine naturel important et très diversifié. Cette nature « en ville » contribue au charme de Prangins et à son haut niveau de qualité de vie. Elle nous apporte également fraîcheur et bien-être en faisant office de microclimat, tout en nous protégeant de la pollution de l'air. Notre commune étant à la fois résidentielle et rurale, nous avons la chance qu'elle soit également composée, audelà du village, d'un espace agricole vivant à préserver, ainsi que de la Promenthouse entourée de son cordon boisé. Ces qualités environnementales, ainsi que la richesse et la biodiversité des milieux naturels de notre territoire, peuvent être réhabilitées et valorisées; par exemple par la remise à ciel ouvert de cours d'eaux.

Notre patrimoine naturel en milieu bâti comporte également une richesse biologique importante qui peut être favorisée sur les places, les murs, les balcons ou encore les toitures qui composent notre village. On peut par exemple, lors de réfection de bâtiments, s'efforcer de préserver les niches où les oiseaux construisent leurs nids ou placer des nichoirs artificiels. Ou encore, laisser les brins de mousse ou les masses végétales border les murs en pierre ou les pavés.

Les jardins et les espaces verts peuvent également être enrichis de haies champêtres composées d'espèces locales favorables aux insectes et oiseaux indigènes. Ces milieux verts peuvent aussi être mis en réseau et reliés avec la nature environnante, afin d'assurer le déplacement des espèces. Pour finir, en ayant une utilisation responsable des produits chimiques, en évitant l'usage des pesticides, et en préférant un compost organique à un engrais chimique, on favorise également la diversité des milieux.

Contribuez à favoriser la nature « en ville »

Si vous désirez contribuer à favoriser la biodiversité à Prangins, vous trouverez des recommandations pour entretenir et aménager vos espaces extérieurs en respectant des bonnes pratiques sur les sites suivants :

La Maison Nature

www.lamaisonnature.ch > le jardin naturel

Le guide du jardin naturel

<u>www.cipel.org</u> > protégeons l'eau > le guide du jardin naturel

Charte des jardins

<u>www.energie-environnement.ch</u> > Nature > Jardin



Nature au sein du village.

Subventions communales pour les rénovations efficaces et les énergies renouvelables

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'énergie et du climat, la Municipalité soutient financièrement des projets privés favorisant la diminution des émissions de CO2 sur le territoire. Il existe des subventions pour des installations solaires thermiques, des capteurs solaires photovoltaïques, des diagnostics énergétiques des bâtiments, etc.

Plus d'informations sur le site de la commune www.prangins.ch > Energie & Environnement. Ou en vous adressant au Service de l'Environnement, des Bâtiments, Infrastructures & Espaces Verts (SEBIE) à la maison Fischer.

MEMOIRES D'ARCHIVES

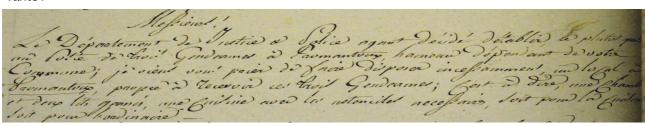
1825 - les gendarmes à Promenthoux

En 1825, le canton de Vaud a tout juste 22 ans. Il se remet progressivement de près de trois siècles de domination bernoise. Des nouvelles lois, règlements, recommandations sont édictés par le canton et par les préfectures des différents districts. Nos archives recèlent de nombreux documents de cette nature. La Route Suisse, entre Prangins et Promenthoux, fut créée en 1763. Sur nos anciennes cartes, elle est ainsi baptisée : Nouveau Grand Chemin tendant de Nyon à Rolle. Auparavant, tout le trafic passait par une route très proche de l'actuelle Route de l'Etraz (les voies CFF n'existaient pas encore, il faudra attendre 1860). L'Etat décida d'installer un poste de gendarmerie entre Nyon et Rolle, à Promenthoux. L'emplacement fut probablement choisi en raison de la proximité de cette nouvelle artère.

La Municipalité de notre village reçut la missive suivante :

tés accompagnés de M. Corderay, Lieutenant de la Gendarmerie, et ont convenu avec le Sieur François-Antoine Bryand de ce qui suit :

Le Sieur Bryand s'engage et promet de loger les trois gendarmes que le Gouvernement enverra à Promantoux, dans la chambre à deux croisées, sur le devant, à lac de sa maison, pour le temps que le dit poste rester à Promantoux. Il fournira à la Gendarmerie deux bois de lit, un fourneau en fer avec ses tuyaux et une marmite pas en dessous de No 18, placés à l'endroit convenu, et tous les ustensiles nécessaires pour la cuisine, le blanchissage des lits et la paille nécessaire, une table et un liteau (*) garni de chevilles. La Commune fournira aux dits gendarmes deux gardespaille, huit draps de lit, quatre couvertures en laine grise, quatre fourres de traversin et deux moules de bois de sapin. Il est convenu de plus que les gendarmes seront logés à la St-Jean prochaine, dans la partie de la maison du Sieur Bryand, à bise, occupée maintenant par le nommé Dela-



Lausanne, le 10 mars 1825

Le Commissaire des guerres du Canton de Vaud, À La Municipalité de la Commune de Prangins. Messieurs,

Le Département de Justice et Police ayant décidé d'établir le plus tôt possible un poste de trois gendarmes à Promantoux (sic), hameau dépendant de votre Commune, je viens vous prier de faire disposer incessamment un local à Promantoux, propre à recevoir ces trois gendarmes ; c'est-à-dire une chambre et deux lits garnis, une cuisine avec les ustensiles nécessaires, soit pour la cuisine, soit pour l'ordinaire. Veuillez bien me prévenir aussitôt que vous aurez fait les dispositions que je vous indique et que je vous recommande d'accélérer autant que possible.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération. Signé : L-E. Chapuis, Lt-Col

Le syndic et Monsieur Ducré, municipal, furent chargés de trouver ce logement. La suite se lit dans le procès-verbal de la séance de la Municipalité du 17 mars 1825 :

Les Sieurs Syndic et Ducré font rapport qu'en suite de la délégation qu'ils reçurent le 14, ils se transportèrent le lendemain à Promantoux et après avoir visité toutes les maisons du hameau pour chercher à procurer un local pour le logement de la Gendarmerie que le Gouvernement veut placer à Promantoux, ils n'ont trouvé ce jour là aucun propriétaire qui aye voulu fournir ce dit-logement. Le lendemain 16 du mois, ils s'y sont de nouveau transpor-

fontaine, et le propriétaire, le Sieur Bryand, s'engage à faire reblanchir à ses frais les trois pièces consistant en une chambre, une cuisine et un cabinet qu'occuperont les gendarmes, avant la translation du poste, ou tout au moins après le départ du dit Delafontaine afin que la gendarmerie puisse habiter le local nouveau dans la première huitaine de juillet prochain jusqu'à son rappel ou licenciement du poste. La Commune payera au Sieur Bryand pour la dite location quatre vingt seize francs par an, la moitié tous les semestres.

(*) Liteau : longue pièce de bois fixée au mur, munie de chevilles, pour y suspendre les habits.

Le poste de gendarmerie de Promenthoux subsista 38 ans et fut supprimé en 1863.



Reproduction d'origine inconnue: Lausanne, Place du Château au 19ème siècle. Au centre: la Porte St-Maire et la Caserne des Milices. Elles furent démolies en 1890 pour faire place à l'Ecole de Chimie.

Jean-Pierre Humm, Archiviste communal

LES BREVES DU CONSEIL COMMUNAL

Chères citoyennes, chers citoyens de Prangins

C'est pour la dernière fois en qualité de Président du Conseil que je m'adresse à vous. Lors de sa séance du 22 juin 2012, le Conseil élira son nouveau Bureau. En effet, l'usage veut que, dans notre commune, le Président reste à son poste deux ans. Le temps est venu pour moi de passer le témoin et c'est avec un immense honneur que j'ai assumé la conduite du Conseil communal durant cette période. Ce fut une expérience fantastique et j'en garderai un souvenir ému.

Le village de Prangins, décidément, convient bien aux aspirations politiques. Après le mandat de député au Grand Conseil vaudois de notre ancien syndic, Monsieur Hans-Rudolf Kappeler, qui s'est vu réélire lors des dernières élections cantonales, c'est au tour de notre Municipale, Madame Dominique-Ella Christin, de faire son entrée dans l'hémicycle vaudois. Toutes nos félicitations vont à ces deux personnes qui vont

Me reste encore à vous informer sur les délibérations des deux séances respectivement du 7 mars et du 10 mai 2012.

représenter le district lors de la prochaine législature.

L'essentiel des débats de la première session a tourné autour de « La Barcarolle » avec un préavis conséquent (le 13/12) englobant une approbation du plan de quartier, une modification du droit de superficie et une nouvelle convention d'utilisation. Beaucoup de points à traiter en parallèle, car interdépendants les uns des autres. Beaucoup de guestions aussi, de remarques et même un amendement demandant le maintien à soixante ans le droit de superficie (et non nonante comme dans le projet) ont jalonné la discussion. Plusieurs conseillers avaient préparé d'une manière exemplaire leur intervention avec des références tirées de la première convention, c'est là un signe positif du sérieux et du travail effectué. Finalement, c'est sans opposition, mais avec un tiers d'abstentions, que ce point est accepté.

L'autre point fort de cette soirée a été le long échange conseil / Municipalité suite à une interpellation M. B. Cartier sur la salle de la Maison Fischer gérée par l'USL. Certains souhaitaient que cette dernière soit louée directement par l'USL à des personnes externes, ceci contrairement à la convention actuelle. La décision finale est intervenue lors de la séance suivante par une réponse écrite de la Municipalité exposant son point de vue et maintenant le statu quo : pas de location à des privés.



Claude Perret menant tambour battant une séance du Conseil.

Ceci m'amène à la séance de mai lors de laquelle une brève présentation du Conseil régional a été faite par MM. G. Cretegny et P. Pareaz. Dans le futur, il est vraisemblable que toujours plus de décisions à avaliser viendront d'une prise de décision au niveau de plusieurs communes voisines, voire au niveau du district, sans parler du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise; qui s'appelle donc maintenant le « Grand Genève » (hum, hum ...)

Pour revenir à cette soirée, les deux préavis traités concernaient l'un (le 16/12) une demande d'approbation d'un projet de trottoir à la route de la Bossière lié au futur défrichement de cette parcelle, l'autre, purement formel, (le 17/12), proposait une modification des statuts de la nouvelle organisation régionale de la Protection Civile du district de Nyon.

Seul le premier a suscité quelques échanges quant à l'utilité de cette création de trottoir, mais ne s'agissant que d'une requête sans enjeu financier il a été largement accepté (tout comme le second).

Un postulat sur la politique communale en matière de déchets a aussi été déposé par M. Y. Bucciol et renvoyé en Municipalité pour traitement. Affaire à suivre donc.

Voilà, pour terminer il me faut vous remercier de vous être intéressés aux brèves du Conseil communal de Prangins durant ces deux ans. Je souhaite plein succès à mon successeur et me réjouis de retourner dans les rangs du Conseil pour d'autres tâches.

Claude Perret Président du Conseil communal conseil@prangins.ch

Préavis déposés au bureau du Conseil communal

Préavis No 14/12 : Rapport de gestion 2011.

Préavis No 15/12: Comptes 2011.

(Georges Meyrat)

ELLE OEUVRE POUR LA COMMUNE

Sandrine Decollogny

C'est en mars 2010 que Sandrine Decollogny a rejoint le team du Service technique dirigé par M. Marino Giovannini. Au vu d'un parcours professionnel éclectique, elle a notamment travaillé dans différentes entreprises du bâtiment et dans une autre commune. Sandrine a acquis au fil des années des connaissances qui lui permettent d'effectuer aujourd'hui des tâches autant multiples que variées. En effet,

son travail d'assistante consiste à s'occuper de la gestion des clés de tous les bâtiments communaux, de l'établissement et du paiement des factures de la bourse, de la gestion des heures de tout le dicastère, sans oublier une étroite collaboration avec différents municipaux. Engagée à

60% dans un premier temps, et Sandrine Decollogny à sa place de travail. au vu de l'ampleur de la tâche, Sandrine vient d'augmenter son taux d'activité à 80%.

Jusqu'à peu, cette jeune maman vivait à Reverolle où elle a grandi et passé une bonne partie de sa vie. Et ce n'est que tout récemment qu'elle a choisi de s'établir à Gland avec ses deux petites filles âgées de 6 et 8 ans. C'est donc tout naturellement en famille qu'elle aime occuper la plupart de son temps libre, mais elle apprécie également les concerts et festivals où elle s'implique très souvent en qualité de bénévole!

> Fervente sportive adepte des sports d'eau, elle pratique aussi bien la course à pied que la zumba et elle nous avoue que toutes ses activités lui ont permis de tisser des liens dans sa nouvelle commune et permis ainsi de s'intégrer facilement.

> Passionnée de voyages. elle n'hésite pas à parcourir et arpenter des continents lointains et

a déjà à son actif de très belles destinations.

Finalement, cette jeune femme qui se décrit comme une fille de l'été, se révèle bel et bien le rayon de soleil du Service technique!

DFCFS

GLP et VPE



EN JOIE... **NAISSANCES**





... ET EN PEINE

AELLEN Pierre 19 mars **REYMOND Jean** 17 avril FROIDEVAUX Raymond 3 mai **MARTIN** Luis 16 mai POZZA Adalgisa 17 mai

La Gazette des Autorités - Editeur: Municipalité de Prangins, La Place, c.p. 48, 1197 Prangins Responsable: Cyrille Perret. Secrétariat de rédaction: G. Lamon Pellaton et V. Preti Ezzaid, 022/994.31.20